



Valorisons nos moulins, cessons de les détruire Utilisons leur potentiel !

Paris, le 17 mars 2021

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Mme la Ministre Barbara Pompili
Hotel de Roquelaure
246 bd Saint-Germain
75007 Paris

Objet : Réponse à votre allocution du 13 mars 2021
Avis défavorable sur les amendements moulins déposés

Madame la Ministre,

A l'occasion des nombreuses propositions d'amendements déposés dans le cadre de la loi « climat » visant à sauvegarder et à valoriser les moulins à eau victimes depuis plusieurs années d'une politique de destruction, vous avez justifié votre avis défavorable dans une allocution de quelques minutes en évoquant les résultats « positifs » de ces destructions, en particulier sur les poissons migrateurs, en citant les petits fleuves côtiers de l'Orne, la Vire et la Touques où de nombreuses destructions ont eu lieu. Par ailleurs, vous avez fait état de données mettant en cause ces retenues anciennes sur la qualité de nos eaux ou le transport des sédiments.

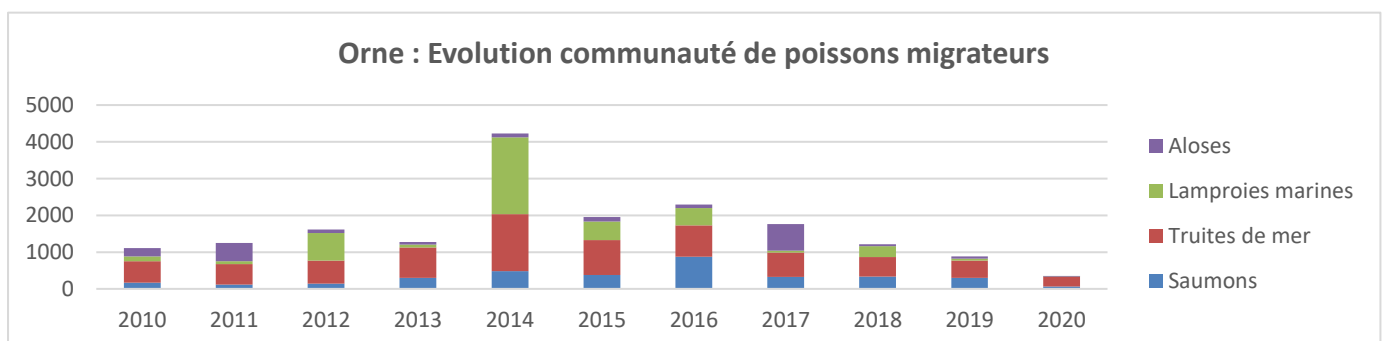
Madame la Ministre, permettez-nous de vous indiquer que vos services vous ont communiqué des informations erronées qu'il convient de rectifier, ayant été rapportées à la représentation nationale au cours de votre allocution sur les moulins.

1- La destruction des moulins sur l'Orne, la Touques et la Vire ne s'accompagne pas d'une augmentation des poissons migrateurs mais d'une diminution ; sur la Seine les ouvrages ont été équipés

a- Sur l'Orne, Touques et Vire

- Sur l'Orne (source : station de comptage de Feugerolles-Bully)

Sur l'Orne et ses affluents les destructions ont commencé en 2012 par les retenues des moulins de Maisons Rouges et de l'Enfernay et se sont accéléré à partir de 2014-2015. En tout 20 à 30 retenues de moulins ont été détruites (3 moulins encore sur l'affluent du Noireau au cours de l'été 2020). Or, voici les chiffres des populations de poissons migrateurs provenant de la station de comptage de Feugerolles-Bully à May-sur-Orne, mise en place en 2010 :



ARF : Association des Riverains de France Siège social : 66 rue de la Boétie – 75008 PARIS

FFAM : Fédération Française des Associations de Sauvageur des Moulins

Siège social : Moulin de la Chaussée, Place Jean Jaurès – 94410 Saint-Maurice

FDMF : Fédération Des Moulins de France Siège social : Moulin de chez Bret – Avenue Marie Galante – 17500 JONZAC



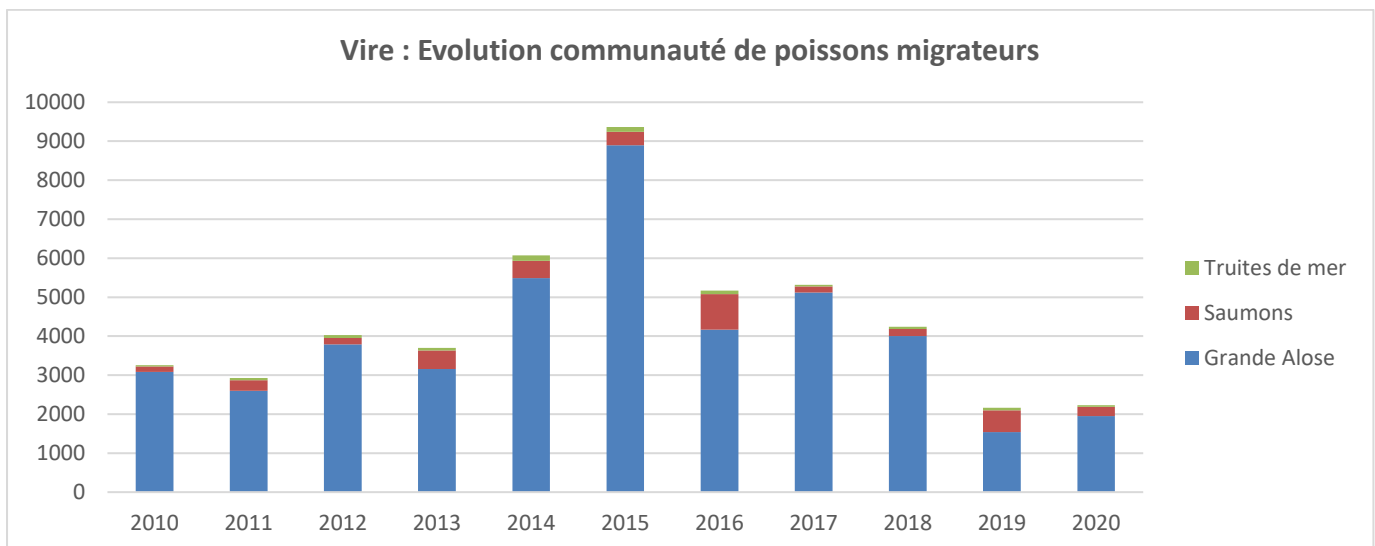
Valorisons nos moulins, cessons de les détruire Utilisons leur potentiel !

Vous constaterez non pas une hausse mais une baisse importante et constante depuis 2015 pour toutes les espèces de migrateurs (hormis le rebond de l'aloise en 2017 de courte durée). Les années 2019 et 2020 étant les plus mauvaises depuis que cette station de contrôle a été mise en place il y a 10 ans.

- Sur la Vire (source station de comptage de Claye-sur-Vire)

Il en va de même sur la Vire, où les destructions ont commencé plus tardivement en 2015 par la destruction de moulins producteurs d'hydroélectricité de Fourneau (2015), de la Roque (2015), puis de Candol (2017) détruits avec des subventions à 100% de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, tout comme ceux de l'Orne.

L'espèce emblématique sur la Vire est le migrateur alose, présent par milliers. Leur population s'est effondrée à partir de 2015 passant à 2000 individus en 2019 et 2020, soit une baisse de près de 70% par rapport au plus haut. Les truites de mer sont également en baisse constante depuis 5 ans, seul le saumon se maintient sans réelle augmentation.



A nouveau, la destruction de seuils de moulins entamée en 2015 ne s'est accompagnée d'aucune augmentation de ces populations, mais, à l'inverse d'une importante diminution, en particulier de l'aloise, principal poisson migrateur présent. Les années 2019 2020 sont les plus mauvaises depuis 10 ans.

- Sur la Touques (source rapport STACOMI : station de comptage de Feuguerolles-Bully)

Il en va de même sur la Touques où les destructions de moulins ont commencé plus tôt et se sont accélérées ces 7 dernières années (30 à 40 seuils de moulins détruits sans que nous connaissions précisément leur nombre). Voici le tableau de présence des migrateurs dont en particulier la truite de mer espèce emblématique de la Touques qui se compte en milliers. On constate là encore une baisse importante de leur population depuis 5 ans, tout comme les saumons (très peu nombreux quelques dizaines).

ARF : Association des Riverains de France Siège social : 66 rue de la Boétie – 75008 PARIS

FFAM : Fédération Française des Associations de Sauvegarde des Moulins

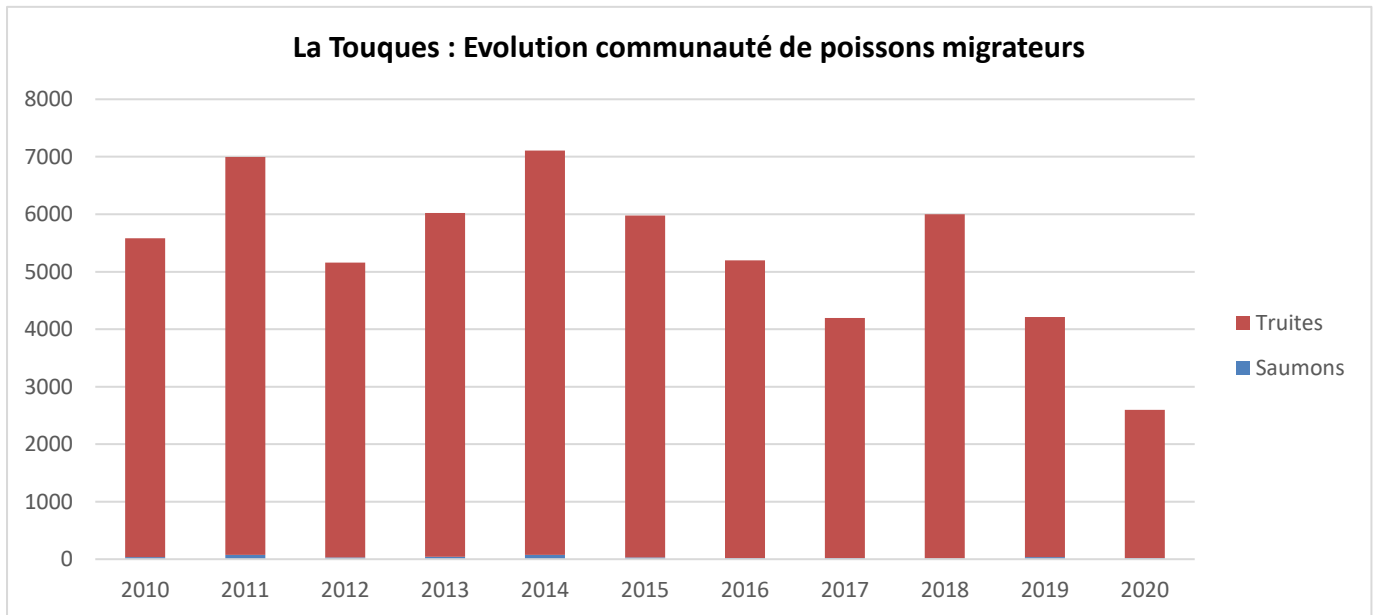
Siège social : Moulin de la Chaussée, Place Jean Jaurès – 94410 Saint-Maurice

FDMF : Fédération Des Moulins de France Siège social : Moulin de chez Bret – Avenue Marie Galante – 17500 JONZAC



Valorisons nos moulins, cessons de les détruire

Utilisons leur potentiel !



Ainsi pour ces 3 fleuves côtiers que vous avez cités dans votre allocution comme emblématique des résultats favorables de ces destructions sur les populations de migrateurs, vous constaterez qu'elles ne se sont accompagnées d'aucune augmentation de ces espèces et même d'une baisse importante et préoccupante ces 5 dernières années, et en particulier en 2019 et 2020. Nous pourrions citer également le cas de la Renaison où de multiples destructions ont eu lieu et qui, quelques années après, a vu une baisse très importante des populations de truites.

b- Le cas de la Seine

Vous avez ensuite cité le cas de la Seine sur laquelle on constate en effet une augmentation des poissons migrateurs à la suite de l'installation de dispositifs de franchissement mis en œuvre par VNF (Voies Navigables de France) sur d'importants barrages. Mais il s'agit bien là d'équipement d'ouvrage et non de destructions. L'équipement respecte donc le cadre légal existant et permet le retour des populations de migrateurs sans qu'il soit besoin de détruire ces ouvrages et leurs usages.

2- La présence de dizaines de milliers de moulins à eau s'est accompagnée pendant des siècles d'une abondance de poissons de toutes espèces, dont les poissons migrateurs

Au XVIIIème siècle alors qu'il y avait près de 100 000 moulins sur notre territoire, dont une majorité de moulins à eau (répertoriée sur la carte de Cassini du milieu du XVIIIème siècle), les rivières présentaient une abondance de poissons de toutes espèces dont les fameux migrateurs comme le décrit précisément l'académicien Duhamel Du Monceau dans son *Traité de Pêches* de 1771. De nombreux moulins étaient aussi des pêcheries et les poissons d'eau douce étaient largement consommés jusqu'au XXème siècle. Ces éléments de connaissance historique sont indéniables. **Il n'y a aucune opposition, que factice et artificielle, entre la présence fort ancienne des moulins à eau qui remontent pour l'essentiel au XIIIème siècle et l'abondance de poissons de toutes espèces.**

ARF : Association des Riverains de France Siège social : 66 rue de la Boétie – 75008 PARIS

FFAM : Fédération Française des Associations de Sauvegarde des Moulins

Siège social : Moulin de la Chaussée, Place Jean Jaurès – 94410 Saint-Maurice

FDMF : Fédération Des Moulins de France Siège social : Moulin de chez Bret – Avenue Marie Galante – 17500 JONZAC



Valorisons nos moulins, cessons de les détruire Utilisons leur potentiel !

A cet égard, avant qu'elles ne fussent progressivement aménagées par l'homme il y a plusieurs millénaires, les rivières françaises et européennes étaient déjà étagées depuis des millénaires par des barrages de castors ayant globalement les mêmes effets sur les masses d'eau que les retenues de moulins comme le confirment plusieurs études scientifiques indiscutables que nous tenons à votre disposition : rétention d'eau favorable aux espèces aquatiques et rivulaires, alimentation des nappes, amortissement des phénomènes de crue, dénitrification. Nous vous invitons à vous rendre sur le site de Wikipedia à l'article « barrage de castors » ou plutôt sur sa version américaine « beaver dam » plus complète, pour constater les bénéfices considérables de l'étagement des cours d'eau en particulier sur les jeunes truites et saumons qui se développent notamment dans leurs retenues. La destruction de nombreux barrages de castors au début du XIX^{ème} siècle au Canada sur la rivière Columbia s'est accompagnée d'une diminution importante de la présence du saumon (https://en.wikipedia.org/wiki/Beaver_dam#Salmon_and_trout). Ce constat est en parfaite cohérence avec les baisses constatées, ces 5 dernières années, des migrateurs présents sur les rivières normandes à la suite des nombreuses destructions opérées.

Il est navrant de constater qu'alors que la succession de barrages de castors est plébiscitée outre-Atlantique pour l'ensemble des bénéfices qu'ils offrent sur l'ensemble des enjeux liés à l'eau, le service « eau biodiversité » de votre Ministère encourage depuis des années la destruction des retenues de moulins qui ont des effets similaires et ne peuvent être tenus pour responsable de la disparition des poissons migrateurs (amorcée à l'issue de la première révolution industrielle). La pollution des eaux et la présence de grands barrages infranchissables en amont des bassins versants sont principalement en cause comme le déterminait déjà le naturaliste Louis Roule dans son étude sur la disparition du saumon du bassin de la Seine au début du XX^{ème} siècle.

3- Les retenues de moulins ne bloquent pas le transport des sédiments

Vous avez également laissé entendre dans votre allocution que les petites retenues de moulins bloquent les sédiments. M. Bravard éminent spécialiste de ce domaine en France, qui vient d'être entendu au Sénat à ce sujet, n'a pourtant pas le même avis. 90% des moulins français présentent des hauteurs de chute de moins de 2 mètres, et leurs retenues sont totalement noyées à l'occasion des petites crues qui ont lieu presque chaque année en saison hivernale. Les sédiments transitent sans difficulté à l'occasion des crues et de l'ouverture des vannages. Ces petits barrages multiséculaires ne peuvent être comparés à cet égard avec les grands barrages qui en effet, et pour la plupart, bloquent le transport sédimentaire s'ils ne sont pas équipés de vannes de fond.

4- Les retenues de moulins améliorent la qualité physico-chimique des eaux par la dénitrification

Vous avez encore indiqué que les retenues d'eau formées par les moulins réchaufferaient les eaux. A notre connaissance aucune étude ne le prouve s'agissant à nouveau de petites retenues de 1 à 2 mètres de hauteur d'eau, ou alors ce réchauffement est peu important, et similaire en tout cas au réchauffement créé par des barrages de castor de hauteur similaire. Mais surtout vos services omettent de vous indiquer que chaque ouvrage de retenue (de moulin ou de castor) met en œuvre **un processus de dénitrification des eaux**, à savoir un abaissement des taux de nitrates et dérivés unanimement décrits scientifiquement. M. Thibaut, directeur depuis un an du service « eau biodiversité » de votre Ministère l'a d'ailleurs admis en notre présence au cours d'une audition au Sénat il y a tout juste 2 semaines. Chaque destruction de retenue de moulins a donc pour effet d'augmenter les taux de concentrations en nitrates et dérivés de nos eaux ce qui dégrade leur qualité physico-chimique (objectif de la DCE 2000 sur l'eau). Nous tenons à votre disposition l'ensemble de ces études scientifiques unanimes à décrire ce phénomène de dénitrification des retenues d'eau.

ARF : Association des Riverains de France Siège social : 66 rue de la Boétie – 75008 PARIS

FFAM : Fédération Française des Associations de Sauvegarde des Moulins

Siège social : Moulin de la Chaussée, Place Jean Jaurès – 94410 Saint-Maurice

FDMF : Fédération Des Moulins de France Siège social : Moulin de chez Bret – Avenue Marie Galante – 17500 JONZAC



Valorisons nos moulins, cessons de les détruire Utilisons leur potentiel !

5- Les seuils de moulins retiennent des centaines de millions de m3 d'eau douce

Madame la Ministre, nous en terminerons par le point que vous n'avez pas abordé au cours de votre allocution et qui demeure sans doute le plus essentiel dans le cadre de la loi « portant lutte contre les effets du dérèglement climatique » : l'eau.

Nous voyons chaque année nos rivières se vider à mesure que les retenues de moulins sont détruites. Les 3 000 à 5 000 destructions déjà opérées représentent une perte en eau douce que nous avons évalué à 30 à 50 000 000 de m3 soustraits à nos rivières et qui ne participent dorénavant plus à l'alimentation de nos nappes comme elles le faisaient depuis des siècles. Sur le Vicoïn en Mayenne ou 24 des 25 seuils de moulins ont été détruits ; ces 2 derniers étés, le cours d'eau s'est quasiment tari (assec). Plus de retenues, plus d'eau et plus de poissons. Est-ce cela la « continuité écologique » de nos rivières ?

Comme vous le savez, près de 90 départements ont fait l'objet d'arrêtés de restriction parfois sévères d'usage de l'eau au cours de l'été 2020 et il en a été à peu près de même au cours de l'été 2019. Comment accepter dans de pareilles circonstances que vos services persistent dans leur doctrine de « destruction » des retenues d'eau qui a pour effet d'assécher nos rivières et nos vallées et d'aggraver la tension sur la ressource en eau sans parler des milieux aquatiques qui sont littéralement détruits.

La loi à travers l'article L214-17 du Code de l'Environnement a exclusivement prévu « la gestion, l'entretien et l'équipement » des ouvrages de retenue dans le cadre de la circulation piscicole et sédimentaire (continuité écologique) et en aucun cas leur destruction. Vos services ont bafoué, en particulier à travers les programmes d'aides des Agences de l'eau, la lettre et l'esprit de la loi, fruit de la représentation nationale. Le patrimoine des moulins français est unique au monde par le nombre, la variété et l'ancienneté, ils sont le fruit d'un héritage ancien de « civilisation » de nos eaux. Outre leurs effets cumulés indéniables sur la préservation de la ressource, l'amortissement des crues, la préservation de milieux aquatiques ou la dénitrification des eaux, ils représentent le plus important potentiel de petite hydroélectricité d'Europe, équivalant à la consommation électrique annuelle d'un million de foyers hors chauffage (source étude européenne Restore Hydro).

Madame la Ministre, les informations qui vous ont été rapportées par vos services afin de défendre la politique en vigueur sont parfois fausses, souvent partielles et orientées comme nous le constatons avec dépit. Contrairement aux propos tenus sur l'acceptation de la politique de destruction poursuivie, nous constatons sur le terrain le refus de cette politique par les populations concernées. Le désarroi des moulins est bien réel.

Nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer à ce sujet et espérons que sous votre Ministère, une continuité écologique de conservation et de valorisation des moulins se substitue à la politique actuelle.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Monique Rieux
Présidente ARF
riverainsdefrance@gmail.com

Alain Eyquem
Président FDMF
contact@fdmf.fr

Pierre Meyneng
Président FFAM
direction@moulinsdefrance.fr

Copie : Députés et Sénateurs

ARF : Association des Riverains de France Siège social : 66 rue de la Boétie – 75008 PARIS

FFAM : Fédération Française des Associations de Sauvageur des Moulins

Siège social : Moulin de la Chaussée, Place Jean Jaurès – 94410 Saint-Maurice

FDMF : Fédération Des Moulins de France Siège social : Moulin de chez Bret – Avenue Marie Galante – 17500 JONZAC